

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Tombé

AMENDEMENT

N° CS1353

présenté par
M. Mazars et M. Bouyx

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 10, après le mot :

« entourage »,

insérer le mot :

« familial ».

II. – Compléter le même alinéa par les mots :

« ou considéré comme tel par elle-même. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la notion d'entourage afin de prendre en compte la diversité des relations de vie.

L'entourage s'entend au-delà de la cellule familiale stricto sensu et peut comprendre des proches, notamment dans le cercle amical.